# Avis technique

## Recyclabilité d'une boîte pâtissière



VT 53	GENERALITES		
IDE	Demandeur	THIOLAT	
	Date de la demande	Février 2020	
	Dénomination	BTE 23X23X5,8 VEGETAL KRAFT	
	Marché	Agro-alimentaire	
4	Type de produit emballé	Aliments	
DEMAND	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE		
Œ	Forme	Boîte	
	Contenance	3 068 cm3	
LA	Masse vide	54,79 g	
Щ	ELEMENTS CONSTITUANTS		
	Corps de l'emballage	Papier-carton – Plastique (acétate de cellulose)	
Z	Système de fermeture		
$\geq$	Type d'encre/vernis	Acrylique	
CRIPTION	Type de colle	Vinylique	
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE (ELEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS) 1		
ES	Papier-carton	88,13 %	
	Plastique	11,87 %	
	Aluminium	0%	
	Acier	0%	
	Autre	0%	
	Elément majoritairement fibreux, traité pour résistance à l'humidité		
	AVIS REFERENTS		
	<u> </u>		

### **PRE-REQUIS**

- Le support est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papiercarton ».

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

#### **EVALUATION DES IMPACTS**

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE			
RENDEMENT FIBREUX	Fort			
MATIERES DISSOUTES ET	Vernis	Encre	Colle	
COLLOÏDALES	360	-	(40)	
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø			

<sup>\*</sup> en condition minimale d'utilisation \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel

^ Attention Ø Pas d'impact \$ En cours d'étude >Impact environnemental

#### **CONCLUSIONS DU CEREC**

La fraction de la boîte pâtissière se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage. L'acétate de cellulose sera éliminée aux étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

#### RECOMMANDATIONS DU CEREC

#### **ECO-CONCEPTION: PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE**

Au-delà de la bonne recyclabilité du support dans les conditions de régénération utilisées, le Cerec recommande :

- de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part de papier-carton,
- -d'utiliser des encres sans dégorgement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

#### **CONSIGNES DE TRI**

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le boîte pâtissière dans le bac de collecte sélective.

**VALIDATION** 

CITEO

David CHAUVEAU

AF CO SE

Christian PICARD

Avis Technique n°148 Date de validation : :2/12/2020